



PROGRAMMES POUR LES COMMERCES

PROGRAMMES,
BESOINS FINANCIERS
ET MODALITÉS

CONDITIONS
D'ADMISSIBILITÉ

GESTION



PROGRAMMES DU PROVINCIAL

PAUPME

Programme d'aide d'urgence pour les PME

- Prêt;
- 50 k\$ et moins;
- Prêt 3 % d'intérêt + moratoire capital et intérêts 3 mois.

Ouvert à tous les secteurs, ne peut être jumelé au programme PACTE.

CEB

PACTE

Programme action concertée temporaire pour les entreprises

- Prêt;
- 50 k\$ et plus;
- Prêt 3 % d'intérêt.

Ouvert à tous les secteurs, ne peut être jumelé au prog. PAUPME.

IQ
(Investissement Québec)



PROGRAMMES DU FÉDÉRAL

PRÊT POUR PETITES ENTREPRISES

- Prêt;
- Jusqu'à 100 k\$.

BDC

SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE

- Subvention;
- Subvention dégressive selon la période de l'année (75 %, 65 %).

Taux établi selon la perte de revenus avec possibilité d'une subvention complémentaire.

Agence de
revenu du
Canada (ARC)

SUCL

Subvention d'urgence pour le loyer

- Subvention jusqu'à un maximum de 75 k\$ par lieu d'affaires;
- Subvention de 65 % du loyer et pouvant atteindre 90 % pour certaines entreprises.

Contrat entre le gouvernement et les locateurs. Une entreprise ayant dû fermer suite à un décret du gouvernement pourrait être admissible aux 25 % supplémentaires.

Agence de
revenu du
Canada (ARC)